

# Voyage à l'étranger Vérifiez la carte verte !

**Les voyages à l'étranger, source d'excitation et de découvertes passionnantes, demandent un peu de préparation. Y compris sur le plan de l'assurance.**



Préparez bien votre voyage et... partez tranquille !

Ph. Dethleffs

Vous partez à l'étranger ? Bien sûr, vous avez pensé à préparer votre voyage : vous avez les bonnes cartes routières, vous avez déjà repéré vos lieux d'arrêt, les sites touristiques, les routes qui paraissent attrayantes... Le camping-car est fin prêt, son équipement soigneusement révisé, les placards remplis et bien calés. Mais vous êtes-vous préoccupé de votre assurance ? C'est vrai qu'avec votre contrat Quattro Assurances doublé

de l'assistance, vous n'avez pas grand-chose à craindre. Pourtant, une vérification s'impose tout de même : que le ou les pays dans lesquels vous vous rendez figurent dans la liste apparaissant au dos de votre carte verte. Autrement dit, que les garanties mentionnées dans votre contrat s'appliquent aussi dans ces pays, tout en respectant la loi en vigueur localement. D'ailleurs, la liste est généralement accompagnée des coordonnées

des bureaux d'assurance nationaux. Si le pays n'apparaît pas dans la liste, votre contrat ne pourra pas s'appliquer sur place. Seule une assurance nationale fait alors l'affaire. On peut généralement la contracter au poste-frontière mais, pour éviter les surprises, il est préférable de s'informer auprès de l'ambassade du pays visité, ou de son bureau de tourisme et de régler le problème avant le départ. Vous voyagerez plus tranquille...

## Se prémunir contre le vol

**Dans le monde des camping-cars, le vol est malheureusement fréquent. Il existe pourtant des moyens de s'en prémunir.**

La moitié des sinistres déclarés, dans le domaine des camping-cars, concerne le vol. Autant dire qu'une protection soignée contre ce fléau s'impose, pour tout camping-cariste souhaitant voyager sereinement. Et les moyens ne manquent pas, autant pour sécuriser l'entrée dans le véhicule lui-même, que son démarrage.

● **Empêcher l'entrée à bord.** C'est le premier barrage à mettre en place, par des moyens classiques comme le renfor-

cement de la porte de la cellule, l'une des parties les plus vulnérables, au moyen de barres ou sangles. Si l'intrus passe ce premier obstacle, il faut le décourager avec un déclenchement de sirène, qui peut être provoqué par divers dispositifs :

- Alarme sur boutons de portières
- Alarme volumétrique, en ayant bien soin que le détecteur prenne l'intégralité de la cabine. Sinon, il faudra le compléter par d'autres systèmes.
- Détection infrarouge. Peut constituer un excellent complément de l'alarme volumétrique, pour le fond de la cabine.
- Alarme périmétrique, qui se déclenche lors d'une ouverture de porte.

● **Empêcher le démarrage.** La deuxième partie de la protection de votre camping-car va concerner le démarrage. Le malfaiteur est parvenu à entrer sans encombre, mais ne doit pas partir au volant. Pour cela, il existe des systèmes antivols physiques, ou des antidémarrages électromécaniques ou électroniques.

- Antivols physiques : cannes antivols, blocage de frein à main, volant ou pédalier, ou même sabot de Denver

que pour une fois vous aurez plaisir à voir en place !

- Antidémarrages électromécaniques : dispositifs rendant inactif un élément mécanique, comme la pompe à gas-oil ou le démarreur.
- Antidémarrages électroniques : depuis l'an 2000, les constructeurs équipent leur camping-cars de clés antidémarrage spéciales, qui rendent le vol plus difficile. Pour les véhicules plus anciens, un module antidémarrage peut être installé.

● **Repérer.** Enfin, si votre voleur a réussi à déjouer toutes ces précautions, il reste les systèmes d'information à distance. Ainsi le vol peut déclencher l'alerte sur un téléphone portable ou un central de télésurveillance, par exemple. Ou, plus sophistiqué, un système de repérage par GPS peut permettre de suivre le camping-car à la trace et de cueillir le malfaiteur par surprise...



**CAMPING-CAR** (Article réalisé d'après *La V1 des loisirs de loisirs.com* MAGAZINE *Camping-Car* Magazine, dont le numéro 168 de mars proposait un excellent dossier sur ce sujet).